



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

collèges

Question écrite n° 91640

Texte de la question

M. Maurice Leroy appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le devenir des classes de défense et de sécurité globales (CDSG). En effet, la réforme des collèges applicable à la rentrée de 2016 prévoit la fin des options et un horaire égal pour tous les élèves. Ce nouveau dispositif menace lourdement la pérennité des CDSG. Ces dernières permettent pourtant un partenariat fort entre une unité militaire et une classe de collège. L'engagement, la solidarité, le sens des responsabilités sont les valeurs qui animent ce cursus novateur. Il constitue un projet pédagogique transdisciplinaire totalement intégré au parcours citoyen et au projet d'établissement. Il facilite par ailleurs la validation de certaines compétences et connaissances du socle commun, en donnant plus de sens et en privilégiant la motivation. D'ailleurs, le succès des CDSG a conduit la signature, le 8 mars 2011, d'une convention entre les ministères de la défense et de l'éducation nationale afin d'encourager leur développement. Or la dilution, voire la dissolution envisagée des CDSG dans les futurs enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), ne saurait être une solution acceptable et réalisable. La poursuite des jumelages et des partenariats avec des unités militaires repose exclusivement sur des échanges réguliers et privilégiés (correspondance, visite annuelle de la classe et déplacement ponctuel de personnels de l'unité) qui ne peuvent être conduits qu'en présence d'une classe identifiée, au nombre restreint d'élèves. Aussi lui demande-t-il de l'informer des mesures qu'elle prévoit pour conserver l'identité actuelle des CDSG et leur mode de fonctionnement qui ont fait leurs preuves, tant en termes d'efficacité que de qualité d'enseignement de valeurs, si importantes à insuffler.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91640

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 décembre 2015](#), page 9822

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)